



Service Juridique
et Assemblée

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

PROJET DE DELIBERATION N° 24

RAPPORTEUR : Monsieur RICHARD

Service émetteur : Sports

SOM Football : convention de partenariat

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le seuil fixé à 23 000 euros, au-delà duquel les collectivités doivent conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie,

Considérant que cette convention doit établir les conditions d'attribution de la subvention et l'engagement des deux parties pour l'année 2017,

Pour cette année, la Ville de Millau s'engage à verser au SOM Football :

- Une subvention ordinaire de fonctionnement d'un montant de 23 445 €.
- Une subvention pour l'organisation du tournoi international d'un montant de 4 400 €.

Soit un total en aide directe de 27 845 euros.

A ce total s'ajoutera :

- Une subvention au titre du contrat social éducatif et sportif (objectifs) dont le résultat n'est connu qu'en fin de saison sportive. Rappel, pour 2015/2016 : 1 580 €,
- Une aide indirecte dont le détail est précisé dans la convention ci-jointe,

Aussi, après avis favorable de la Commission des sports du 8 décembre 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'APPROUVER les clauses et conditions de la convention annexée à la présente délibération,
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer en les termes, ladite convention et à en accepter les engagements.

Les dépenses sont inscrites B.P. 2017 en fonctionnement
TS 124 – Fonction 40 – Nature 6574



Service Juridique
et Assemblée

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

PROJET DE DELIBERATION N° 25

RAPPORTEUR : Monsieur RICHARD

Service émetteur : Sports

SOM Rugby : convention de partenariat

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le seuil fixé à 23 000 euros, au-delà duquel les collectivités doivent conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie,

Considérant que cette convention doit établir les conditions d'attribution de la subvention et l'engagement des deux parties pour l'année 2017,

Considérant que pour 2017, la Ville de Millau a affecté au SOM Rugby, les subventions suivantes dont certaines sous conditions d'octroi :

▪ Subvention exceptionnelle de fonctionnement	20 000 €
▪ Open Roquefort (5 et 7 mai 2016)	4 400 €
▪ Repas Saint Sylvestre (31/12/16)	3 000 €
▪ Subvention de fonctionnement	23 44 5 €
▪ Fond de Soutien à l'équipement sportif.	2 000 €
Soit un total en aide directe de	52 845 €

A ce total, s'ajoutera :

- la subvention relative au contrat Social Educatif et Sportif (contrat d'objectif) dont le résultat n'est connu qu'en fin de saison sportive. Rappel, pour 2015/2016 : 1 947 €,
- Une aide indirecte dont le détail est précisé dans la convention ci-jointe.

Aussi, après avis favorable de la Commission des sports du 8 Décembre 2016, il est proposé au Conseil municipal :

1. **D'APPROUVER** les clauses et conditions de la convention annexée à la présente délibération ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer en les termes, ladite convention et à en accepter les engagements.

Les dépenses sont inscrites au B.P. 2017 en fonctionnement.
TS 124 – Fonction 40 – Nature 6574



Service Juridique
et Assemblée

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

PROJET DE DELIBERATION N° 26

RAPPORTEUR : Monsieur RICHARD

Service émetteur : Sports

SOM Natation : convention de partenariat

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le seuil fixé à 23 000 euros, au-delà duquel les collectivités doivent conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie,

Considérant que cette convention doit établir les conditions d'attribution de la subvention et l'engagement des deux parties pour l'année 2017,

Considérant que la ville de Millau s'engage à verser pour l'année 2017 une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 315 €,

Considérant que le plan de versement sera le suivant :

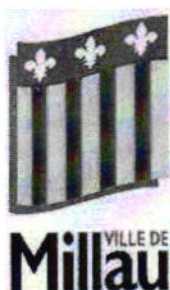
- 1^{er} versement en février 9 158 €
- 2^{ème} versement en avril 9 157 €

Considérant qu'une subvention sera versée au titre du contrat social éducatif et sportif (objectifs) dont le résultat n'est connu qu'en fin de saison sportive. A titre informatif, pour 2015/2016 cette subvention s'élève à 1 886 €,

Aussi, il est proposé au Conseil municipal, après avis favorable de la Commission des sports du 8 décembre 2016 :

1. **D'APPROUVER** la convention de partenariat fixant les obligations entre la Ville et l'association SOM natation ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que toutes les pièces afférentes à cette opération et à accomplir toutes les démarches en découlant.

Les crédits sont inscrits au BP 2017 - TS 124 Chapitre 65 Fonction 40 Nature 6574



Service Juridique
et Assemblée

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

PROJET DE DELIBERATION N° 27

RAPPORTEUR : Monsieur RICHARD

Service émetteur : Sports

Attribution de subventions aux athlètes de haut niveau

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations prise notamment en son article 10,

Vu l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financières prises notamment dans son article 31,

Considérant que la ville de Millau souhaite aider les sportifs de haut niveau qui ont obtenu un titre lors de championnats de France, d'Europe ou du Monde,

Considérant que les frais de déplacement sur les lieux de championnat représentent un coût important pour les associations,

Considérant la liste des sportifs de haut niveau suivante :

ATHLETE	ASSOCIATION SPORTIVE	TITRES	Montant de la Subvention	Montant Total
Minimes Filles (14 athlètes)	Collège MARCEL AYMARD	Titre de Championnes de France excellence 2016 - Minimes	200 €	200 €
MARINE CABIROU	CYCLE SOM	Championne d'Europe de VTT descente dames seniors	300 €	300 €
Nathan MOULIERES Gautier LAVABRE Julien CARTAYRADE	PETANQUE JOYEUSE	Vice Champions de France Minime 2016	200 €	400 €
Hari TEIXEIRA Maxime CARTAIRA DE Noha BRETON		Champions de France Benjamins/Minimes (finale CNC juniors 2016)	200 €	
Michel JAVA	MJC KAYAK	1 ^{er} Championnat de France Cadet	200 €	1 200 €
François PETRISSANS		3 ^{ème} Championnat de France Cadet	200 €	
Julien HELLO		2 ^{ème} Championnat de France Cadet	200 €	
Hugo MIRAULT		3 ^{ème} Championnat de France Junior	200 €	
Thomas RICHARD		2 ^{ème} Championnat de France Senior	200 €	
Dorian CAPONY		3 ^{ème} Championnat de France Senior	200 €	